

Politique entourant la gestion du Fonds Zorhan Bassong du Club de Soccer de Longueuil (CSL)



Politique adoptée par le conseil d'administration à sa séance du 20 novembre 2024.

Contexte : La création du Fonds remonte en janvier 2020 à la suite à d'une indemnité de formation d'un montant de 20 000 euro en avril 2019 à la suite de l'arrivée d'un joueur provenant du CSL au club de Lille Olympique Sporting Club (LOSC).

Objectif du Fonds Zorhan Bassong : Est de permettre des essais à des joueurs et joueuses avec un réel potentiel de profit possible pour le CSL au niveau des frais de formation.

Objectif de cette politique : Est de définir la gestion ainsi que les critères d'admissibilité à ce fonds.

Critère d'admissibilité:

- 1. Catégorie & niveau :** Doit être considéré comme étant un joueur élite au sein du CSL. Exemple : évoluer en PLSJQ, en ligue Espoir U19m+ ou U21f+ ou en Ligue 1 Québec.
- 2. Identifié par le CSL :**
 - 2.1. Avoir été identifié par l'équipe technique ainsi que par le directeur technique du CSL comme étant un joueur avec un réel potentiel d'aller intégrer une académie, une équipe réserve d'un club professionnel ou une équipe première d'un club professionnel au Canada ou ailleurs dans le monde.
 - 2.2. Aller en essai dans un club partenaire ou un club avec un profit possible au niveau des indemnités de formation pour le CSL.
- 3. Clubs à l'essai :** Le CSL accompagnera le joueur ainsi que son entourage dans le choix des clubs dont il pourra aller à l'essai.
- 4. Présentation d'une demande :**
 - 4.1. Une fois les 3 autres critères rempli, c'est le directeur technique du CSL qui effectuera la demande pour le joueur directement auprès du conseil d'administration du CSL.
 - 4.2. Un formulaire est en annexe à la fin de présente politique. Celui-ci doit être rempli et envoyé par courriel à l'ensemble des membres du conseil d'administration du CSL dans un délai de cinq (5) jours avant le départ à l'essai du joueur pour qui il effectue la demande.
 - 4.3. La demande est étudiée par le conseil d'administration du CSL lors de la prochaine séance régulière.
 - 4.4. La décision du conseil d'administration du CSL devra être prise durant la séance régulière dont la demande est étudiée. De plus, la décision sera sans appel possible.

Fonctionnement du Fonds Zorhan Bassong:

- 1. Comptabilité du Fonds :** Il devra y avoir une comptabilité qui est dédié et il devra y avoir un suivi des dépenses et des revenus dans les états financiers audités.

2. **Valeur du Fonds** : En date du 1^{er} octobre 2024, la valeur du fonds est de 20 000\$.
3. **Aide octroyé** : Toutes aides financière octroyé dans le cadre du Fonds Zorhan Bassong devra être expliquer dans le rapport annuel du CSL.
4. **Revenu du fonds** : Le CSL se réserve le droit de réinvestir un montant dans le Fonds Zorhan Bassong selon les besoins du club sous la décision du conseil d'administration.

Dispositions générales :

- Le CSL veille à ce que cette politique soit communiquée clairement à tous les joueurs et au personnel concerné afin d'assurer une compréhension et une conformité adéquates.
- Le club se réserve le droit de modifier cette politique en fonction des évolutions réglementaires et des besoins organisationnels.

Entrée en vigueur : Cette politique entre en vigueur à compter du 20 novembre 2024, et remplace toute politique antérieure concernant la gestion et les critères d'admissibilité pour le Fonds Zorhan Bassong.



Formulaire de demande au Fonds Zorhan Bassong

Nom du joueur (joueuse) : _____

de Passeport : _____

Catégorie : _____

Niveau : _____

Tel : _____

Courriel : _____

Commentaire de la première personne de l'équipe technique du CSL qui l'a identifié :

Commentaire du directeur technique du CSL :

Qu'est-ce qui laisse croire que le joueur a les qualités et répond à l'ensemble des critères établi par le Fonds Zorhan Bassong?

Qu'elle ait le club ou les clubs dont le joueur ira fait des essais?

Directeur technique
Club de soccer de Longueuil